

1. Les OBG suivantes (au DQ 4 P ou TQ) font l'objet d'une transformation progressive avec une nouvelle dénomination (! nouveau code) et un nouveau Profil de certification à partir du 26 aout 2024 :

- **2419 Electricien / Electricienne de maintenance industrielle** (OBG 4-5-6) – transformation de 2409 Electricien automatique / Electricienne automatique
- **2420 Mécanicien / Mécanicienne de maintenance industrielle** (OBG 4-5-6) – transformation de 2410 Mécanicien automatique / Mécanicienne automatique
- **2647 Chauffeur / Chauffeuse d'autobus et autocar** (OBG 4-5-6) – transformation de 2634 Conducteur / Conductrice d'autobus et d'autocar
- **8217 Aide-soignant / Aide-soignante** (OBG 4-5-6-7) – transformation de 8216 Aide-soignant / Aide-soignante (7)

NB : l'OBG 8216 Aide-soignant / Aide-soignante sera encore organisable en 7^{ème} année Professionnelle (D3 7B P) jusqu'en 2026-2027 inclus, puis elle sera remplacée par l'OBG 8217 à partir de l'année scolaire 2027-2028.

- **8014 Assistant / Assistante logistique milieux de soins et collectivité** (Art 45) – transformation de 8010 Aide logistique en collectivité
- **8017 Aide-ménager titres-services / Aide-ménagère titres-services** (Art 45) – transformation de 8002 Aide-ménager / Aide-ménagère

Rappel : la transformation sera progressive :

- en 2024-2025 : DQ 4 P ou TQ (plein exercice et alternance)
- en 2025-2026 : DQ 5 P ou TQ (plein exercice et alternance)
- en 2026-2027 : DQ 6 P ou TQ (plein exercice et alternance)

2. Les OBG suivantes (au DQ 4 P ou TQ) seront organisées, sans changement d'intitulé, sur base d'un nouveau Profil de Certification à partir du 26 aout 2024 :

- **2213 Technicien/Technicienne en informatique**
- **2218 Assistant/Assistante de maintenance PC-réseaux**
- **2902 Conducteur/ Conductrice poids lourd**
- **3208 Conducteur/ Conductrice d'engins de chantier**
- **3039 Auxiliaire du bâtiment**
- **4131 Restaurateur/Restauratrice**
- **8123 Aide familial/Aide familiale**

Rappel : la mise en œuvre du nouveau Profil de Certification sera progressive :

- en 2024-2025 : DQ 4 P ou TQ (plein exercice et alternance)
- en 2025-2026 : DQ 5 P ou TQ (plein exercice et alternance)
- en 2026-2027 : DQ 6 P ou TQ (plein exercice et alternance)

3. Au moment de la parution de la présente circulaire, l'avis de conformité n'a pas encore été obtenu auprès du SFMQ pour les nouveaux Profils de Certification des formations suivantes :
- **2901 Gestionnaire en logistique et transport**
 - **4208 Artisan Boucher-Charcutier/Artisane Bouchère-charcutière**
 - **4313 Artisan Boulanger-pâtissier/Artisane Boulangère-pâtissière**

Dans la mesure où la demande sera introduite avant la fin de l'année scolaire 2023-2024, ces formations pourront être mises en œuvre dès la rentrée 2024-2025.

4. Erratum : contrairement à ce qui était indiqué dans la circulaire 9146, l'OBG **3430 Technicien / Technicienne en chauffage et sanitaire** est une **transformation** de 3424 Technicien / Technicienne en équipement thermique (et non une création).

En conséquence, toutes les écoles qui ont organisé l'OBG 3424 en 2023-2024 **devront organiser** l'OBG 3430 à partir de l'année scolaire **2024-2025**. La transformation est automatique uniquement pour ces écoles et, en conséquence, elle ne nécessitera pas l'autorisation du Gouvernement.

5. Contrairement à ce qui était indiqué dans la circulaire 9146, les 2 OBG de 7^e (P et TQ) suivantes ne pourront être organisées que lorsque les élèves auront achevé leur parcours 4-5-6 – c'est-à-dire **à partir de l'année scolaire 2027-2028** :
- **2421 Electromécanicien / Electromécanicienne de maintenance industrielle** (dans la continuité de 2419 Electricien / Electricienne de maintenance industrielle et de 2420 Mécanicien / Mécanicienne de maintenance industrielle)
 - **4133 Cuisinier / Cuisinière travaillant seul / seule** (dans la continuité de 4131 Restaurateur / Restauratrice).
6. L'OBG 4130 Barman / Barmaid est accessible à tout élève ayant **le CESS et un CQ (quel qu'il soit)**.